

# Vision et stratégie du développement économique d'un canton alpin: l'exemple du Valais

De par sa nature de canton alpin, le Valais présente certaines spécificités topographiques; ces dernières ont fondamentalement influencé tant l'occupation de son territoire par l'être humain que son développement économique. Pour tenir compte de ces particularités, le canton du Valais a mandaté en 2009, en préambule à l'élaboration de sa stratégie de développement économique, une analyse exhaustive des différentes dimensions socio-économiques de son espace.



L'importance du tourisme est primordiale pour le canton du Valais. La nouvelle stratégie de développement économique adoptée par son gouvernement continue de lui faire la part belle, mais souhaite aussi attirer les entreprises dans toutes les régions du canton. En illustration: bains thermaux à Ovronnaz. Photo: Valais Tourisme / Thomas Andenmatten

## La dynamique démographique

La croissance démographique du Valais au cours des 20 dernières années (+24,5%) est environ deux fois supérieure à celle de la Suisse. Elle n'a, cependant, pas été homogène:

1. Elle est d'abord (*péri*)urbaine en plaine, puis liée au tourisme d'hiver en montagne.
2. Le *Bas-Valais*, tirant parti de sa proximité de la métropole lémanique, enregistre la plus forte croissance démographique relative. C'est aussi la seule région où le nombre de jeunes augmente significativement.
3. Le *Valais central* connaît une croissance qui coïncide avec la moyenne cantonale et dont la composante jeunesse se polarise au niveau des communes périurbaines.
4. Le *Haut-Valais*, plus périphérique, voit sa démographie croître lentement et le nombre de jeunes se réduire. Il fait preuve d'une polarisation accentuée dans l'agglomération de plaine Brigue-Viège ainsi que dans les centres touristiques de Saas-Fee et Zermatt.



**Jean-Michel Cina**  
Chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, Sion

Une telle croissance démographique, réjouissante en soi, ne doit pas pour autant faire oublier qu'elle s'accompagne d'une immigration de retraités et de personnes relativement peu qualifiées, ainsi que d'une émigration des jeunes les plus qualifiés, accentuant les différences structurelles avec les régions métropolitaines du pays.

## Le système économique

L'image du Valais était celle d'un canton bicéphale, où la croissance des emplois se polarisait dans les régions de Sion (+1555 EPT) et de Viège (+2274 EPT), soit un phénomène de périurbanisation marqué.

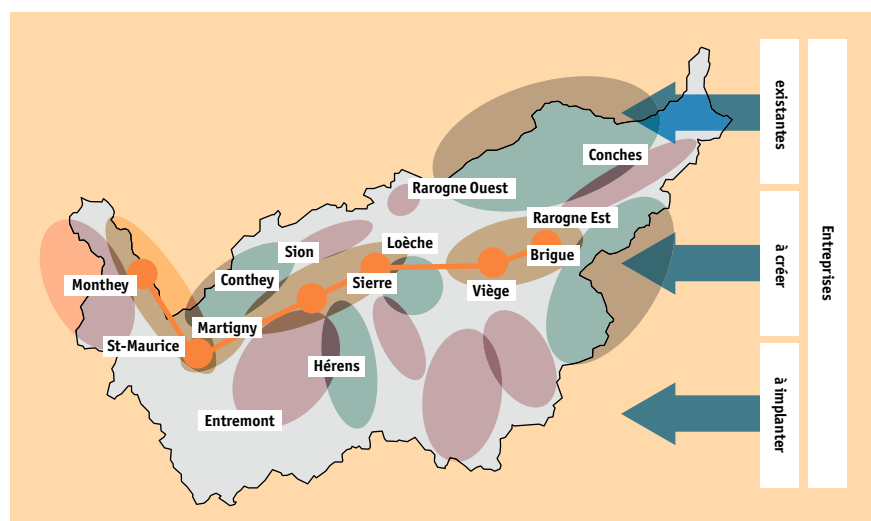
Les régions situées à la frontière linguistique, Sierre (-7% ou -688 EPT) et Loèche (-9% ou -138 EPT) étaient les moins favorisées, alors que la région excentrée de Conches bénéficiait de diverses politiques publiques, débouchant sur une croissance forte de l'emploi (10%), bien que quantitativement limitée (+223 EPT).

Cette évolution autour de deux pôles de croissance – trois avec la région transcantono-

Graphique 1

## Le développement des entreprises en Valais

■ The Ark
 ■ Industrie & commerce
 ■ Tourisme intensif
 ■ Agriculture, tourisme extensif, nature



Source: État du Valais, SDE / La Vie économique

nale du Chablais – ne répondait pas à l'objectif voulu d'un développement équilibré entre les différentes régions socioéconomiques. La polarisation des emplois affectait donc également les systèmes périphériques cantonaux, à l'instar de ce qui se passe au niveau national.

L'observation du rapport entre la localisation des emplois et la population résidente venait renforcer et préciser ce constat, en raison:

1. Du rôle primordial du marché du travail *sédunois* et, dans une moindre mesure, du Valais central à l'échelle du canton.
2. D'un rôle analogue de l'agglomération de *Brigue-Viège* en ce qui concerne le Haut-Valais. Celle-ci se singularise, toutefois, par des pôles secondaires hors des centres et liés au tourisme (Loèche-les-Bains, Zermatt, Saas-Fee), à des activités industrielles (Steg) ou régionales (Fiesch).
3. D'*effets de diffusion* de l'emploi depuis 1985 n'ayant pas suffi à contrecarrer la tendance à la concentration des activités dans les six villes du canton.

### Stratégie de développement économique

Partant de ces données et considérant les changements intervenus dans les secteurs les plus divers – politique régionale, du tourisme ou des agglomérations, finances publiques, mondialisation et concurrence internationale, exigences du développement durable –, le canton du Valais a décidé en

2006 de réorienter fondamentalement sa stratégie de développement économique.

Il s'agissait de rompre avec une approche axée jusque-là sur les limites institutionnelles (vision transversale), pour en adopter une autre visant à créer des espaces fonctionnels (vision longitudinale). Celle-ci couvre les trois types d'espaces présentant des potentialités de développement: plaine, centres touristiques et milieu rural (voir *graphique 1*):

1. La *plaine*, avec le *projet phare The Ark* et les différentes zones industrielles et commerciales autour des agglomérations ainsi que les centres touristiques, constitue la colonne vertébrale du canton. Le projet de développement d'entreprises et de jeunes pousses *The Ark* vise à diversifier l'économie valaisanne. Des pôles et des incubateurs ont été développés dans les domaines de compétences principaux du canton: sciences de la vie, technologies de l'information et des télécommunications, systèmes industriels liés au domaine de l'énergie. Le développement de ces pôles dans les villes de Brigue, Viège, Sière, Sion, Martigny et Monthey a par ailleurs présenté l'avantage de favoriser par la même occasion la mise en réseau de ces villes, chacune s'impliquant dans le conseil de fondation de *The Ark*.
2. Les *centres régionaux de montagne* représentent, eux, des sites réputés où l'économie touristique est intensive tels à Zermatt, Saas-Fee, Montana ou Verbier.
3. Le *milieu rural* ne dépend par contre pas d'une branche économique dominante, les vallées et régions de montagne le composant présentant des potentialités aussi bien dans l'agriculture, le tourisme doux que l'énergie.

La nouvelle vision cantonale se veut par conséquent axée sur les systèmes à valeur ajoutée, que ce soit dans la vallée du Rhône, les centres touristiques ou les zones rurales. L'objectif consiste à promouvoir des entreprises dans ces trois types d'espaces, qu'elles existent déjà, soient en passe d'être créées ou souhaitent s'établir dans le Valais. Le *tableau 1* synthétise les conditions-cadres correspondant à chacun de ces types d'espace ainsi que les instruments y relatifs développés par le canton. La politique régionale et la collaboration transfrontalière ont, en tant que politiques transversales, un rôle particulier à jouer, par le simple fait qu'elles interviennent dans tous les types d'espaces. Enfin et pour procéder à une délimitation précise des communes et régions appartenant à chaque type d'espace, le canton a réalisé le projet *Développement du territoire Valais – Wallis*.

Tableau 1

## Champs d'intervention de la politique régionale

	Industrie, technologie, grandes entreprises	Tourisme (intensif)	Agriculture, tourisme (doux), habitat/artisanat
Champ d'action territorial	Villes et agglomérations (centres régionaux) de plaine	Centres touristiques de montagne	Espace rural et périurbain
Conditions-cadres	Loi sur la politique économique	Loi sur le tourisme	Loi sur l'agriculture et le milieu rural
Instruments	The Ark (transfert de technologie et de savoir dans l'industrie)	Création de destinations Valais/Wallis Promotion, promotion des infrastr., mise en réseau et coopération	Promotion tourisme extensif Promotion de l'utilisation des ressources naturelles
<b>La politique régionale et la coopération transfrontalière interviennent dans tous les domaines</b>			

Source: État du Valais, SDE / La Vie économique

Encadré 1

## Le projet Tourisme 2015 et Valais-Wallis Promotion

Le tourisme et la promotion intersectorielle revêtent une importance particulière. En ce qui concerne le tourisme, dont l'importance est primordiale dans le canton, le gouvernement valaisan a élaboré le *projet Tourisme 2015* destiné à mettre en œuvre les réformes indispensables pour asseoir la position du Valais parmi les leaders mondiaux du tourisme alpin.

Par ailleurs, sur proposition du département en charge de l'économie, le gouvernement valaisan a voulu doter l'économie cantonale d'un instrument permettant une promotion coordonnée, professionnelle et de qualité de l'ensemble de ses

branches. Cette *structure de promotion intersectorielle commune baptisée Valais-Wallis Promotion* et dotée d'un budget annuel de quelque 10 millions de francs réunira sous un seul toit les compétences des associations faitières du tourisme, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie en matière de promotion, afin de vendre le «produit Valais» dans son intégralité. Cette mise en commun des forces représente une étape clé pour la promotion cantonale et a reçu l'aval de quelques 200 acteurs de l'économie valaisanne réunis lors du sommet du tourisme de 2011.

## Vision et stratégie

Le document adopté en 2012 précise la stratégie du développement économique cantonal en tenant compte des éléments validés par le Conseil d'État lors de l'élaboration de la convention-programme 2008-2011 en matière de politique régionale. Il s'appuie sur un développement économique qui répond à la vision suivante: *Valais, terre d'avenir: construire ensemble un Valais prospère, ouvert, dynamique, diversifié et attractif.*

Les qualificatifs décrivant cette vision sont à comprendre de la façon suivante:

- *ensemble: collaborer pour l'avenir économique du Valais*, ce qui consiste à développer et encourager les coopérations au sein d'un même secteur d'activité ou entre différents domaines;
- *prospère: viser l'efficacité afin d'améliorer la croissance*, autrement dit favoriser l'innovation et l'amélioration des produits existants afin de créer de la valeur ajoutée aboutissant à une amélioration du PIB cantonal;

- *ouvert: ouvrir le canton aux opportunités*, ce qui revient à développer une conscience cantonale des opportunités existantes en favorisant les échanges extérieurs et à encourager les exportations créatrices de valeur ajoutée;
- *dynamique: dynamiser la place économique cantonale*, afin de renforcer la capacité d'adaptation et d'anticipation des acteurs économiques du canton;
- *diversifié: diversifier et exploiter au mieux les potentiels économiques* en exploitant de manière efficiente le tissu existant, en créant de nouvelles compétences et en utilisant rationnellement les ressources;
- *attractif: garantir et développer l'attrait de l'espace de vie et économique*, afin de développer les entreprises valaisannes, d'en attirer de nouvelles et d'assurer une grande qualité de vie aux citoyens.

Cette vision répond à l'objectif politique du département de favoriser un développement économique orienté sur les potentiels du canton et de maintenir la population sur l'ensemble du territoire. Elle se décline en trois axes spécifiques, qui reprennent dans leur structure les priorités définies par la loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000. Chacun d'entre eux comporte des objectifs à atteindre par la mise en œuvre de mesures concrètes détaillées:

*Axe 1. Amélioration des conditions-cadres:*

- adaptation des cadres réglementaires pour renforcer l'attrait économique du canton;
- développement des compétences et du savoir-faire;
- augmentation de la qualité de vie et promotion d'une occupation décentralisée du territoire;
- encouragement d'une gestion durable des ressources;
- aménagement du territoire tenant compte des intérêts de tous les acteurs économiques.

*Axe 2. Développement économique et compétitivité:*

- diversification du tissu économique par les promotions économiques endogène et exogène;
- augmentation de la valeur ajoutée dans le tourisme;
- promotion intersectorielle du Valais (voir encadré 1).

*Axe 3. Développement de la concertation en matière économique:*

- information à l'attention de la population;

- renforcement des relations intra- et inter-cantoniales;
- animation du tissu économique cantonal.

La mise en œuvre de cette stratégie du développement économique repose, en outre, sur les principes transversaux suivants:

1. *Coordination des différentes politiques sectorielles.* La stratégie adoptée concrétise la vision du Conseil d'État pour le développement de l'économie valaisanne. Son application présuppose une cohérence des politiques sectorielles adoptées et mises en œuvre. En cela, elle implique l'ensemble des départements et services du canton.
2. *Développement durable dans le respect de l'Agenda 21.* La vision adoptée doit se concrétiser en intégrant les principes du développement durable et de l'Agenda 21. Ces principes touchent tous les axes et objectifs stratégiques (transversalité). L'amélioration constante de l'écobilan cantonal, soit l'impact environnemental de l'activité économique des entreprises valaisannes, en constitue l'objectif.
3. *Concertation intra et intercantonale.* Le développement économique cantonal doit s'appuyer sur un renforcement de la collaboration avec les autres cantons. Pouvoir se présenter en partenaire fort à l'intercantonal implique de s'appuyer sur une cohésion intérieure forte. Cette dernière se fonde sur une multiplication des collaborations entre prestataires issus des différentes parties linguistiques du canton.

### Nouvelle politique énergétique

Le Valais, acteur majeur de la production hydroélectrique suisse, a voulu répondre aux nouveaux défis rencontrés par la politique énergétique et économique, en raison notamment des questions que posent les retours de concessions et les nouvelles énergies renouvelables.

Il a ainsi défini en juillet 2011 une stratégie Forces hydrauliques du canton du Valais visant à exploiter au mieux son potentiel de développement, au profit certes de son économie, mais aussi de l'ensemble de la Suisse.

Aujourd'hui, dans le cadre plus large de la redéfinition de sa politique énergétique, le canton met au point une stratégie en matière de nouvelles énergies renouvelables. Le Valais, terre historique pour l'énergie, se doit de s'unir pour jouer dans ce domaine un rôle accru, notamment dans la ligne de la Stratégie énergétique 2050.

### Conclusion

En adoptant la stratégie du développement économique cantonal, le Conseil d'État a chargé l'ensemble des départements concernés d'implanter dans leurs domaines respectifs les axes de ladite stratégie et de prendre les mesures qui conviennent. Le fait que cette démarche ait été approuvée par l'ensemble des services de l'administration cantonale renforce l'implication de toutes les entités concernées, et assure la cohérence avec les stratégies sectorielles. Un suivi périodique bisannuel sera assuré par le Département en charge de l'économie, en collaboration avec les autres départements.

Cette stratégie économique globale intègre celle qui concernait plus particulièrement l'énergie, le tourisme et l'agriculture-viticulture, en les reliant, en outre, au projet de territoire Valais-Wallis. À travers cette volonté de cohérence, le Valais veut assurer les bases d'une prospérité durable dans la ligne de son objectif «Valais, terre d'avenir». ■